Niveau(x) d'enseignement: 9 Numéro EDUQ : 8170124
Centre d'intérêt: 00

Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec.

Rapport sur l'éducation des adultes / Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec. -- [Sainte-Foy] : La Fédération, 1975.
75 f. ; 29 cm. -- (Document / Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec ; 6471)

Titre de la couv. Dossier: 2/4/28.

Cote Dewey: 374.'9714/F293r Cote LC: LC/5254.2/.Q3

Descripteur(s): *Education des adultes *Commission scolaire *Education permanente *Service de l'éducation des adultes *Plan de développement

Le document, qui constitue un survol de la situation de l'éducation des adultes dans les commissions scolaires, présente d'abord un bilan de l'évolution du dossier au cours des dix dernières années (1965-1975). Suit un portrait de la situation actuelle des services d'éducation aux adultes (SEA) dans les commissions scolaires: statut, impact, financement, régime pédagogique, politique, statut et régime du personnel. Enfin le document entreprend de dégager les bases d'un programme d'action cohérent dans le domaine et propose des recommandations à cet effet.

La Fédération des commissions scolaires a organisé en 1975 une opération de consultation, opération à laquelle 46 de ses membres ont participé (liste en annexe). Deux objectifs principaux étaient poursuivis: 1. recueillir des données; 2. favoriser des échanges et sensibiliser le milieu à l'importance de l'éducation des adultes.

La situation actuelle dans les commissions scolaires apparaît difficile: l'éducation des adultes y possède un statut marginal; son financement est instable et les responsabilités sont mal déterminées; l'adaptation à une clientèle adulte ne va pas sans heurts; enfin, le personnel vivant dans une insécurité permanente, le taux de roulement est considérable. De ces faits découle la nécessité pour le gouvernement d'adopter une politique globale de l'éducation des adultes et de voir à ce que les ressources et les pouvoirs nécessaires à son application soient fournis aux commissions scolaires.

Type de document: r
Auteur de l'analyse: ar

E D U Q 8170124

Rapport sur l'éducation des adultes

Octobre 1975

cscq

la fédération des commissions scolaires catholiques du québec

Document: 6471
Dossier: 2/4/28

L
4/83

E D U Q 8170124

TABLE DES MATIERES

	Pages
Présentation	1
Première partie "Le bilan des 10 dernières années"	
Chapître 1 : L'éducation des adultes dans les commissions scolaires au cours des dix dernières années.	4
Synthèse	12
Deuxième partie "Les grands problèmes actuels"	
Chapître II : Le statut de l'éducation des adultes dans les commissions scolaires	16
Synthèse	22
Chapître III : "L'Impact"	25
Synthèse	28
Chapître IV : Le financement de l'éducation des adultes	30
Synthèse	34
Chapître V : Le statut et le régime du personnel	36
Synthèse	38

CENTRE DE DOCUMENTATION
DU SECTEUR PLANIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

Chapître VI : Les responsabilités 40

Synthèse 43

Chapître VII : Le régime pédagogique 44

Synthèse 47

Chapître VIII : La politique de l'éducation des adultes 49

Synthèse 57

Troisième partie "Pour une éducation des adultes authentique"

Chapître IX : Les données de base 59

Chapître X : Un programme d'action dans les commissions scolaires 66

Annexe I 73

Annexe II-A 74

Annexe II-B 75

PRESENTATION

> La situation de l'éducation des adultes au Québec est complexe et présente de nombreux problèmes d'organisation, de fonctionnement et de juridiction. Il est très important que les commissions scolaires, qui offrent des services d'éducation aux adultes de leur territoire, puissent exercer réellement leur rôle et prendre les décisions nécessaires pour améliorer les services aux adultes et la qualité des activités éducatives offertes à la population de leur territoire.

- LES ORIGINES DE L'ETUDE

La Fédération des commissions scolaires considérait qu'il était de son devoir de faire une étude sur l'éducation des adultes afin de faire valoir le point de vue des commissions scolaires. A cet effet, le Conseil d'administration, lors de sa réunion des 5 et 6 juillet 1974, a demandé qu'une étude soit faite par la Fédération sur le rôle des programmes SEAPAC (service d'aide personnelle et d'action communautaire) et Multi-média mais, comme on s'est vite aperçu que Multi-média et les programmes SEAPAC ne constituaient que des symptômes d'un problème plus vaste, cette étude a été élargie à l'éducation des adultes par une résolution du Conseil d'administra-

.../...

tion des 18 et 19 octobre 1974. Conformément au désir du Conseil d'administration, le Bureau de direction a désigné les membres du comité le 6 décembre 1974. (1)

- LA CONSULTATION

En regard de ses fonctions de services et de représentation, la Fédération a jugé essentiel de consulter toutes les commissions scolaires qui dispensaient des services d'éducation aux adultes. Cette consultation poursuivait deux objectifs :

- Recueillir des données sur la situation actuelle de l'éducation des adultes dans les commissions scolaires, sur les problèmes qu'elles rencontrent et les correctifs qu'elles voudraient voir apporter;

- Favoriser dans chaque commission scolaire des échanges sur l'éducation des adultes afin de sensibiliser chaque milieu sur ce secteur de responsabilités de la commission scolaire.

La participation des commissions scolaires à cette consultation (2) a convaincu la Fédération que cette étude répondait à des besoins urgents. Il faut remercier les commissions scolaires de la collaboration extraordinaire qu'elles y ont apportée. La Fédération peut maintenant faire valoir le point de vue des commissions scolaires auprès des divers ministères et défendre les positions des commissions scolaires.

.../...

---

(1) L'annexe I du présent document présente les membres du comité qui ont produit ce rapport sur l'éducation des adultes.

(2) On trouvera à l'annexe II la liste des commissions scolaires qui ont participé à cette consultation ainsi que les types et le nombre de personnes qui y ont collaboré directement.

- ELABORATION DE DOSSIERS

Parallèlement à la consultation, différents membres du comité d'étude ont été appelés à faire des recherches, à alimenter la réflexion à l'aide de divers documents et même à participer aux travaux d'un sous-comité (3).

- LE RAPPORT

C'est donc à partir d'une étude sérieuse des résultats de la consultation et aussi à la suite de l'analyse de différents dossiers que les membres du comité présentent ce rapport qui est composé de trois (3) parties.

La première partie du rapport présente le bilan de l'éducation des adultes dans les commissions scolaires au cours des dix (10) dernières années. La deuxième partie contient des chapitres illustrant les grands problèmes actuels. Enfin, la troisième partie sert à indiquer les orientations par lesquelles les commissions scolaires parviendront à une éducation des adultes authentique.

Le Conseil d'administration, lors de la session des 3 et 4 octobre 1975, a reçu le rapport du comité formé sur l'éducation des adultes et a demandé qu'on en fasse la diffusion à l'occasion du 28ème congrès de la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec.

---

(3) La Revue Scolaire a publié, dans son édition de septembre 1975, l'essentiel des résultats d'une étude qui a été faite par ce sous-comité quant au fouillis juridique, administratif, financier et pédagogique dans l'éducation des adultes au Québec.

PREMIERE PARTIE

" LE BILAN DES 10 DERNIERES ANNEES"

CHAPITRE I

L'EDUCATION DES ADULTES
DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES
AU COURS DES DIX DERNIERES ANNEES

Faire le bilan de l'éducation des adultes dans les commissions scolaires du Québec est une entreprise hasardeuse, et cela pour trois raisons :

a) L'éducation des adultes est une réalité multiforme qui s'est développée avec une rapidité vertigineuse;

b) Les points de repère pour faire une évaluation valable n'existaient pas au point de départ et n'existent toujours pas;

c) Le jugement à porter sur une expérience qui semble à l'âge de l'adolescence reste très aléatoire. Comme chez un jeune, cette période est remplie de promesses mais aussi d'interrogations.

Il importe de prendre conscience des principales tendances qui apparaissent et des défis majeurs qui se posent pour que l'éducation des adultes dans les commissions scolaires atteigne une certaine maturité.

On peut dire globalement que les dix (10) dernières années ont été marquées par une croissance assez extraordinaire mais que cette croissance, qui est loin d'être terminée, se trouve actuellement menacée.

.../...

- De la dépendance à une certaine autonomie

Il y a dix (10) ans, le risque était grand de greffer l'éducation des adultes aux institutions d'un système d'éducation dont l'orientation, la mentalité et les structures existaient en fonction des enfants et des jeunes. C'est ainsi qu'à l'époque de la Commission d'enquête Parent, l'I.C.E.A.* s'était interrogée longuement avant de recommander que l'éducation des adultes devienne une responsabilité des institutions des divers paliers du système d'éducation au Québec.

Ces appréhensions n'étaient pas illusoires puisque l'I.C.E.A. a dû gagner de haute lutte qu'il y ait au sein du ministère de l'Education une Direction générale de l'éducation des adultes. En effet, les hauts fonctionnaires du temps n'envisageaient qu'un bureau de l'éducation des adultes à l'intérieur de la Direction générale de l'enseignement élémentaire et secondaire. L'Association des directeurs de l'éducation des adultes (A.D.E.A.) a dû déployer bien des efforts pour obtenir au sein des commissions scolaires un statut original pour le service de l'éducation des adultes.

- De l'adaptation à une certaine originalité

Comme il était normal dans un tel contexte, les premiers services éducatifs offerts aux adultes se situaient plutôt dans la ligne de l'extension aux adultes de services offerts aux jeunes. C'est dire que les programmes, les examens, les services complémentaires et les modes de gestion de l'éducation des adultes ressemblaient passablement à ceux de l'éducation des jeunes.

.../...

* I.C.E.A. : Institut canadien d'éducation des adultes.

Très tôt, on a senti le besoin de faire des adaptations pour répondre davantage aux besoins et aux attentes des adultes. De plus en plus conscients de ces besoins et attentes, les responsables de l'éducation des adultes ont bâti peu à peu de nouveaux programmes, de nouveaux modes d'évaluation, de nouveaux moyens de classement et des structures originales de gestion.

Tout ceci a nécessité la création de nouvelles fonctions et l'apparition de carrières professionnelles originales. Tant et si bien que, encore aujourd'hui, certaines de ces fonctions n'ont pas obtenu de statut clair dans la politique administrative et salariale du ministère de l'Education.

- De la scolarisation à l'éducation des adultes

L'éducation des adultes étant greffée aux commissions scolaires, il était à prévoir que l'accent serait mis au début sur la scolarisation; c'était le domaine familier des commissions scolaires. De plus, cela répondait à un besoin, puisque la population adulte du Québec était sous-scolarisée. On se donnait comme objectif d'amener une bonne partie de la population à acquérir l'équivalent d'une neuvième année.

Très tôt, cependant, l'éventail des activités éducatives s'est élargi pour répondre le plus possible à l'ensemble des besoins éducatifs des adultes afin de leur permettre de faire face aux défis de la vie et de développer leurs potentialités. C'est ainsi que sont apparus des activités d'éducation populaire et des cours de formation professionnelle qui venaient s'ajouter aux cours de formation générale. Au service de l'adulte en situation, deux grands axes d'activités éducatives se sont développés : la formation reliée au travail et la formation reliée aux autres aspects de la vie ou, si l'on veut, la formation technique et professionnelle d'une part et la formation personnelle et sociale d'autre part.

.../...

Aux services de formation proprement dits sont venus s'ajouter des services complémentaires : information professionnelle, counselling, aide sociale, animation communautaire, services aux autodidactes.

- Du "rattrapage" au développement

Parallèlement à l'évolution des activités de formation et des services, les objectifs se sont modifiés et élargis. On peut noter trois temps dans ce cheminement. Dans un premier temps, l'accent fut mis sur le recyclage et le "rattrapage" qui permettaient à des adultes d'acquérir des diplômes et des qualifications qui les aideraient à mieux gagner leur vie. Puis, dans un deuxième temps, sans négliger le premier aspect, un autre a vu le jour, soit le développement de l'individu en fonction de ses potentialités. Enfin, une troisième dimension commence à s'ajouter aux deux premières pour permettre à des groupes et à des communautés d'analyser leur situation et de participer à la solution de leurs problèmes. Cette perspective qu'on pourrait qualifier d'éducation communautaire ou d'éducation populaire tend à influencer les deux autres dimensions, tant il est vrai que le développement des personnes ne peut se réaliser en marge du développement communautaire.

Dans cette perspective, les services d'éducation des adultes ont été amenés à tenir compte de l'adulte dans ses dimensions d'homme responsable de son devenir et d'homme engagé dans un avenir collectif.

- De la pédagogie à l'andragogie

Les premiers services éducatifs ont été offerts aux adultes selon une approche qui avait été développée pour les jeunes, l'expérience professionnelle des premiers artisans de l'éducation des adultes se limitant presque exclusivement à l'enseignement aux jeunes. Les adultes

.../...

n'ont pas manqué de laisser savoir que cela ne convenait pas, soit en abandonnant les cours auxquels ils s'étaient inscrits à la suite d'un besoin ressenti, soit en affirmant clairement : "on nous traite comme des enfants".

Peu à peu, on s'est aperçu qu'il fallait tenir compte de l'adulte dans ses dimensions d'homme en situation, d'homme marqué par la vie, d'homme qui a acquis de la culture et des habiletés, d'homme capable de prendre en main son projet éducatif. C'est ainsi que, en éducation populaire d'abord, les programmes rigides ont été remplacés peu à peu par des plans de formation élaborés avec le groupe impliqué. On a découvert que les adultes avaient leur façon propre d'apprendre et qu'ils avaient besoin de relier leurs nouveaux apprentissages à ceux qu'ils possédaient déjà. On a également constaté que beaucoup d'adultes voulaient s'impliquer davantage dans leur processus éducatif, jusqu'à vouloir devenir les maîtres d'oeuvre de leur projet éducatif. Les autodidactes, plus nombreux qu'on ne le croit, en sont un exemple irréfutable.

Sous la pression de ces faits, les professeurs sont amenés peu à peu à transformer la conception de leur rôle. De "maîtres", ils deviennent des conseillers en apprentissage, des animateurs qui suscitent des motivations et la participation, des guides qui aident l'adulte à tracer sa voie et à atteindre ses buts. Les programmes se transforment également en programmes par objectifs et les examens traditionnels disparaissent pour être remplacés par des tests qui mesurent la maîtrise de connaissances et d'habiletés.

On en vient finalement à travailler dans la perspective de l'enseignement individualisé, du support à l'autodidactisme et mieux de l'éducation personnalisée. Cette nouvelle tendance amène l'adulte à prendre le plus possible en main son projet éducatif et les gestionnaires à organiser les services en fonction des besoins des individus et des groupes.

.../...

- Du travail d'appoint à une certaine carrière

Il y a dix (10) ans, l'éducation des adultes était considérée comme une activité marginale et, en conséquence, il était acquis que ce secteur n'avait besoin que de personnes qui recherchaient, en plus de leur travail professionnel, un travail d'appoint ou un travail à temps partiel.

Même s'il est vrai que l'éducation des adultes est encore considérée plus ou moins comme marginale, on constate que de plus en plus de personnes ont été appelées à y faire carrière. Ce mouvement a commencé par les administrateurs et gestionnaires pour atteindre les professionnels et, présentement, les conditions se mettent en place pour que des formateurs songent à faire carrière également. A toutes fins utiles, alors qu'il y a dix (10) ans il n'y avait à peu près personne dans le système d'éducation qui travaillait à plein temps en éducation des adultes, aujourd'hui il y en a des centaines seulement au niveau des commissions scolaires.

Ces nouvelles carrières ont exigé de plusieurs personnes qu'elles se recyclent en profondeur et ont amené dans le champ de l'éducation des spécialistes qui n'y avaient pas leur place jusqu'à la mise sur pied de l'éducation des adultes.

Ce phénomène a engendré un dynamisme bien particulier qui a suscité beaucoup de créativité et d'innovation.

.../...

- Du "retour à l'école" à "l'école sur la place"

Nous avons mentionné que, sous divers aspects, l'éducation des adultes avait été tributaire du système d'éducation des jeunes. Il était logique que, dans un premier temps, on invite les adultes à faire "un retour à l'école". Une publication datant des toutes premières expériences s'intitulait "Les adultes à l'école". Les responsables se sont vite rendu compte qu'une telle orientation conduisait rapidement à un cul de sac. Aussi, depuis plusieurs années, on a assisté à un renversement de la situation qui a conduit l'école sur la place.

Par cette nouvelle orientation, on a voulu rejoindre les adultes le plus possible dans leurs milieux de vie et mettre les ressources du système à leur service. Ce qui a entraîné un éclatement de la notion traditionnelle de l'école. C'est ainsi que l'on a vu les services d'éducation des adultes collaborer avec des organismes de toutes sortes que les citoyens se donnent, offrir des services pour la formation en industrie, mettre des services d'aide personnelle à la disposition d'adultes non inscrits à des activités éducatives spécifiques et même remettre la gestion de centres de formation populaire entre les mains de citoyens élus par leur communauté.

- De l'adolescence à une certaine maturité

Les divers phénomènes de croissance évoqués jusqu'ici font la preuve d'un grand dynamisme mais ils ne doivent pas masquer la route qui reste à parcourir ni les obstacles et les embûches qui s'y trouveront car l'éducation des adultes est à un tournant majeur de son évolution. Le conflit de juridiction qui a été vécu en 1974 entre le ministère de l'Education et celui du Travail et de la Main-d'oeuvre suffit à lui seul à le rappeler brutalement. C'est le rôle du ministère de l'Education qui était mis en cause en ce qui concerne l'éducation des adultes. Aujourd'hui, le choix est simple : ou l'éducation des adultes régressera irrémédiablement ou elle sera capable de nouveaux développements.

Et, quand on parle de nouveaux développements, il faut comprendre que tout véritable développement nécessitera que les préoccupations éducatives l'emportent sur les préoccupations économiques. Il importe pour l'homme que l'emphase, que la priorité réside dans le développement éducatif par rapport au développement économique.

Somme toute, à la suite de cette rétrospective de l'éducation des adultes au cours des dix dernières années, il apparaît qu'une trouée d'envergure s'est effectuée dans les traditions et les services éducatifs offerts par les commissions scolaires au Québec.

BILAN DES DIX (10) DERNIERES ANNEES

(SYNTHESE)

Il y a dix (10) ans le risque était grand de greffer l'éducation des adultes aux institutions existantes, dont l'orientation et la mentalité étaient en fonction des jeunes.

Au début, les services éducatifs offerts aux adultes n'étaient que l'extension de services offerts aux jeunes.

Le premier objectif poursuivi était la scolarisation des adultes.

Par la suite, les activités éducatives ont évolué vers un autre objectif : permettre aux adultes de faire face au défi de la vie et de développer toutes leurs possibilités; ce fut l'occasion de l'apparition de l'éducation populaire.

Des services complémentaires sont venus s'ajouter : information professionnelle, counselling, animation communautaire, etc...

Après avoir essayé d'adapter aux adultes des formules utilisées auprès des jeunes, il est devenu évident que la pédagogie devait maintenant favoriser chez l'adulte la prise en charge de son projet éducatif.

Une nouvelle conception a vu le jour : le développement des personnes ne peut se réaliser en marge du développement communautaire.

Les S.E.A. (Services d'éducation aux adultes dans les commissions scolaires) sont maintenant considérés comme des services importants dans les commissions scolaires.

Au début, les S.E.A. attendaient leur clientèle; maintenant, ils vont vers leur clientèle.

Les S.E.A. sont des organismes jeunes; ils sentent que, pour continuer de croître, il faudra que les objectifs d'éducation l'emportent sur les objectifs économiques. Pour y arriver, il est vital que les organismes d'éducation (ministère de l'Education et commissions scolaires) jouent vraiment des rôles correspondant à leurs responsabilités.

DEUXIEME PARTIE

"LES GRANDS PROBLEMES ACTUELS"

A ce stade-ci de l'évolution de l'éducation des adultes, des problèmes majeurs se posent avec une acuité telle qu'il n'est pas exagéré d'affirmer que nous nous trouvons à un moment clé de cette évolution. Pour bien l'illustrer, les prochains chapîtres traiteront de la situation actuelle de l'éducation des adultes à partir des grands problèmes suivants :

- Le statut de l'éducation des adultes dans les commissions scolaires.

- L'impact.

- Le financement de l'éducation des adultes.

- Le statut et le régime du personnel.

- Les responsabilités.

- Le régime pédagogique.

- La politique de l'éducation des adultes.

CHAPITRE II

LE STATUT DE L'EDUCATION DES ADULTES DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES

- Le S.E.A.* un service à part

De la situation actuelle de l'éducation des adultes dans les commisrions scolaires, il se dégage que :

a) Par rapport à l'enseignement aux jeunes, l'éducation des adultes occupe une place peu importante dans les préoccupations des commissions scolaires. Par exemple, dans les orientations des commissions scolaires, dans les objectifs qu'elles se fixent, on ne tient pas vraiment compte de l'éducation des adultes. Au cours de la consultation, les réponses des commissions scolaires tendaient à indiquer que les objectifs des S.E.A. s'agencent avec ceux de la commission scolaire. Mais, à l'analyse, on s'aperçoit que c'est bien davantage parce qu'ils ne s'y opposent pas que parce qu'ils s'inspirent d'une pensée commune. Par ailleurs, les objectifs de certaines commissions scolaires sont tellement généraux qu'on peut y greffer à peu près n'importe quel sous-objectif. Généralement, quand la commission scolaire détermine ses orientations et fixe ses objectifs, elle

.../...

* S.E.A. : Service d'éducation des adultes.

n'est pas influencée par des préoccupations au sujet de l'éducation des adultes. De plus, dans la constructions des polyvalentes, on n'a pratiquement rien prévu pour l'éducation des adultes. Les locaux qu'occuperont les gestionnaires des S.E.A. seront donc enlevés au secteur régulier et, pour ce faire, plusieurs ont l'impression d'être obligés de mendier. De plus, les directeurs des services d'éducation aux adultes ont à lutter régulièrement pour établir leur degré de responsabilité sur les centres de formation. Comment ne pas se demander alors si dans beaucoup de commissions scolaires l'éducation des adultes n'est pas considérée comme un mal nécessaire.

b) Les personnels des S.E.A. vivent dans une insécurité permanente. L'insécurité est une des conditions pénibles dans lesquelles vivent les S.E.A. dans les commissions scolaires. Elle touche profondément le personnel qui n'a aucune sécurité d'emploi et qui, à toute fin pratique, est sur le même pied que le personnel surnuméraire des grands magasins à l'époque de Noël. Il faut bien indiquer qu'à la base l'engagement des personnels de cadre, des formateurs, et du personnel de soutien est d'abord subordonné aux décisions des organismes gouvernementaux qui donnent les approbations pour débuter les cours. De plus, les formateurs sont rémunérés à la leçon, pour ainsi dire à la pièce.

c) A certains égards, le S.E.A. assume plus de responsabilités et jouit d'une plus grande autonomie que les autres services de la commission scolaire. Qu'il s'agisse d'achat d'équipement, de gestion

.../...

ou de services de l'enseignement, les services d'éducation aux adultes (S.E.A.) dans les commissions scolaires ont développé des habitudes de prises de décision, à tel point qu'on peut dire que les directeurs des S.E.A. (les D.E.A.) exercent leurs fonctions comme les directeurs généraux.

L'éducation des adultes dans les commissions scolaires, c'est donc une réalité exceptionnelle, un service à part :

- parce qu'elle ne fait pas partie des préoccupations majeures,
- parce qu'elle est assurée par des personnes qui, en général, ont un "statut d'occasionnels"
- mais aussi parce que le service qui en est responsable dispose vis-à-vis la commission scolaire d'une grande part d'autonomie.

- <u>Les causes de cette situation d'exception</u>

A tout prendre, l'éducation des adultes demeure un domaine imprécis dans les commissions scolaires. Et comme tout ce qui n'est pas précis risque de se développer n'importe comment et d'aboutir n'importe où, il est important d'en identifier les principales causes :

a) Traditionnellement, l'école c'était pour les enfants. Les commissions scolaires n'avaient pas de responsabilité légale en regard de l'éducation des adultes. Aussi, celles qui autrefois dispensaient de l'enseignement aux adultes le faisaient-elles au nom du ministère de l'Education. C'est pourquoi, l'école ayant toujours été associée à l'enfant, les préoccupations actuelles ont encore tendance à se limiter à cette vision de l'éducation.

.../...

b) Aujourd'hui, le code scolaire, à la suite de la loi 27, prévoit que la commission scolaire peut, avec l'autorisation du ministre, donner d'autres enseignements que ceux dispensés aux jeunes (4); mais il n'y est nulle part fait mention de l'éducation des adultes. On peut donc constater que, même s'il ne l'exclut pas, le code scolaire garde sous silence l'éducation des adultes.

c) Avec le mode de financement actuel qui confirme la centralisation réelle à partir de la DGEA*, les responsables des SEA sont amenés à se tourner continuellement vers la DGEA dont ils sont complètement dépendants, et non vers la commission scolaire. Les commissions scolaires sont donc peu sensibilisées à l'éducation des adultes. D'ailleurs, les commissaires ont accepté de donner de l'autonomie aux SEA parce que cela s'imposait; les normes n'étaient pas les mêmes qu'au secteur régulier et les problèmes devenaient trop compliqués. Malheureusement, on peut remarquer que plus la DGEA établit des relations étroites et, à toutes fins pratiques, de dépendance de la part des cadres des commissions scolaires, plus se détruisent les liens nécessaires entre ces mêmes cadres et leur propre commission scolaire. Les employés et dirigeants des SEA agissent comme s'ils étaient des employés de la DGEA.

.../...

---

(4) Article 573a : Une commission scolaire ou commission scolaire régionale peut, avec l'autorisation du ministre, pourvoir à l'organisation de cours d'études à des personnes autres que celles visées par l'article 43.

Article 43 : Chaque municipalité scolaire de la province doit contenir une ou plusieurs écoles publiques, régies par des commissaires ou des syndics d'école et dans lesquelles ils sont tenus d'admettre aux cours qui y sont donnés, tout enfant domicilié dans la municipalité, depuis le début de l'année scolaire suivant le jour où il a atteint l'âge de six ans, jusqu'à la fin de l'année scolaire au cours de laquelle il a atteint l'âge de 16 ans.

*DGEA : Direction générale de l'éducation des adultes du ministère de l'Education.

d) Dans les commissions scolaires, il n'existe pas "comme structure" de représentation du milieu des adultes, comme c'est le cas pour les jeunes avec les comités de parents qui sont consultants au niveau du Conseil des commissaires. Il n'y a pas de mécanisme de consultation au niveau des étudiants adultes. Les commissaires ne s'identifient donc pas aux clientèles adultes; pourtant, les adultes sont des votants aux élections scolaires.

e) Selon le chapître 11 de la dernière convention collective, les formateurs dans les S.E.A. sont rémunérés à la leçon. De plus, la très grande majorité des effectifs travaillent à temps partiel. Sauf une mince exception, ils sont tous considérés comme des employés temporaires. Ils ont donc un statut de travailleurs à la pièce. Cette situation n'aide pas à améliorer le statut des S.E.A. ; les gens qui travaillent à temps partiel sont moins considérés socialement, moins importants que les employés permanents.

f) De plus, la délégation de pouvoirs du Conseil des commissaires vers les directeurs de l'éducation des adultes est impossible parce que c'est un secteur qui est contrôlé par la DGEA. A toute fin utile, les commissaires n'ont pas de pouvoirs en regard de l'éducation des adultes. On peut même se demander si le ministère de l'Education a de réels pouvoirs en éducation des adultes .

g) Enfin, l'éducation des adultes, parce qu'elle constitue une innovation, a certainement développé des résistances au changement chez ceux qui lui sont étrangers. Tout ce secteur est neuf, peu connu et le développement rapide qu'il a connu a sans doute engendré une certaine insécurité et donc un intérêt peu soutenu chez ceux qui y sont étrangers et peu familiers.

.../...

Le statut de l'éducation des adultes est donc imprécis dans les commissions scolaires. C'est un domaine nouveau et subordonné à la DGEA. Les commissaires ont d'autant plus de difficulté à se détacher de l'idée que l'école c'est seulement pour les jeunes qu'ils sont peu familiers avec les problèmes de l'éducation des adultes et qu'ils ne s'y trouvent aucune responsabilité ni aucun pouvoir.

Mais, malgré tous ces problèmes, l'éducation des adultes exerce-t-elle une influence quelconque dans les commissions scolaires ?

LE STATUT DE L'EDUCATION DES ADULTES DANS LES COMMISSIONS SCOLAIRES

(SYNTHESE)

L'éducation des adultes occupe une place peu importante dans les préoccupations des commissions scolaires.

Les personnels des S.E.A.* vivent dans une insécurité permanente.

Les S.E.A. disposent d'une grande part d'autonomie dans la commission scolaire.

* S.E.A. : Service d'éducation des adultes.

Les causes de cette situation

Les préoccupations des commissions scolaires ont tendance à se limiter à l'éducation des jeunes.

Le code scolaire ne fait pas mention de l'éducation des adultes.

Avec le mode de financement actuel, les employés et les dirigeants des S.E.A. agissent comme des employés de la DGEA*.

Il n'y a pas de mécanisme officiel de consultation au niveau des étudiants adultes.

*DGEA : Direction générale de l'éducation des adultes du ministère de l'Education.

Les formateurs d'adultes ont un statut de travailleurs à la pièce.

Les commissions scolaires, comme le M.E.Q.*, n'ont pas les vrais pouvoirs en éducation des adultes, elles ne sont que des exécutantes.

La nouveauté de l'éducation des adultes a développé de l'insécurité dans les commissions scolaires.

* M.E.Q. : ministère de l'Education du Québec.

CHAPITRE III

" L'IMPACT "

- Une situation peu changée dans les écoles

L'éducation des adultes vise à développer des services dans la perspective de l'éducation permanente. Il s'agit de cette façon de concevoir l'éducation comme un processus qui se poursuit toute la vie et par lequel se développe l'autonomie des individus. On aurait pu croire qu'une telle conception exercerait une influence considérable dans les commissions scolaires.

Or, les résultats de la consultation indiquent que l'existence de l'éducation des adultes dans les commissions scolaires n'a pratiquement pas exercé d'influence sur l'éducation des jeunes dans les écoles élémentaires et secondaires.

Par exemple, aujourd'hui, les cours sont toujours considérés comme terminaux dans les écoles secondaires. C'est un peu comme si l'école secondaire posait toujours des briques les unes par-dessus les autres alors que l'éducation permanente considère celui qui apprend comme un arbre qui croît tant qu'il a la vie.

L'influence de l'éducation des adultes qui s'est le plus souvent manifestée auprès du "secteur régulier" a rapport avec des échanges de services. Par exemple, les S.E.A., dans certains cas, favorisent la rapidité dans l'achat d'équipements. Mais cette influence ne

.../...

touche en rien la conception de l'éducation.

Pourtant, il faut souligner que dans certaines commissions scolaires, peu nombreuses d'ailleurs, une certaine influence de l'éducation des adultes commence à se faire sentir dans les classes des jeunes. Certaines des personnes qui enseignent aux jeunes le jour participent à temps partiel à l'éducation des adultes le soir. Cela leur permet de s'initier à des méthodes pédagogiques basées sur une programmation par objectifs et favorisant le développement de l'autonomie.

Il semble que les méthodes d'enseignement par objectifs, de même que les préoccupations de développement de l'autonomie que préconisent les S.E.A. favorisent le développement de nouvelles attitudes dans certaines écoles. Mais ces nouvelles attitudes sont surtout celles d'enseignants car très peu d'administrateurs sont influencés par l'éducation des adultes.

- Un changement dans le milieu

Aussi étrange que cela puisse paraître, l'impact de l'éducation des adultes est plus apparent à l'extérieur de l'école que dans la commission scolaire. Certes, à bien des endroits, les S.E.A. ont favorisé le développement de mesures pour rendre les écoles accessibles, pour rapprocher la population de l'école, pour que les adultes sentent que les écoles leur appartiennent. Six (6) commissions scolaires ont indiqué à l'occasion de la consultation qu'il existait chez elles des centres autogérés, c'est-à-dire des "écoles fréquentées par des adultes et dont la gérance est assumée par des membres élus de la communauté".

Mais, là où l'impact est le plus important, c'est dans le milieu. Il faut dire que les services d'éducation des adultes ont voulu rejoindre

.../...

les gens le plus possible dans leurs milieux de vie et mettre les ressources du système à leur service. Avec l'aide des S.E.A., des groupes de travail sont apparus, des coopératives sont nées, des organismes volontaires se sont petit à petit développés;progressivement, bien des milieux dont personne ne se préoccupait ont appris à se prendre en charge, à développer leur autonomie.

L'éducation des adultes a donc un impact dans le milieu. Mais, jusqu'ici, elle n'a pas encore attiré beaucoup d'intérêt auprès de ceux qui s'occupent de l'école des jeunes.

Pourtant, la consultation en fait foi, les commissions scolaires considèrent que l'éducation des adultes est un service essentiel à offrir à la population. D'ailleurs, c'est à la suite de la décision des conseils de commissaires que les S.E.A. sont nés.

L'IMPACT

(SYNTHESE)

L'existence de l'éducation des adultes dans les commissions scolaires n'a pas exercé d'influence sur l'éducation des jeunes dans les écoles.

Les changements que l'on peut observer sont généralement de l'ordre des avantages administratifs (équipement).

Quelques éducateurs ont révisé leurs méthodes à la suite de contacts avec l'éducation des adultes.

L'éducation des adultes a favorisé l'accessibilité des écoles à la population.

La commission scolaire, par son S.E.A., s'est rapprochée de la population de son territoire.

Les commissions scolaires considèrent que l'éducation aux adultes est un service essentiel et qu'elles se doivent de l'offrir à la population.

CHAPITRE IV

"LE FINANCEMENT DE L'EDUCATION DES ADULTES"

Les sources de financement

Pour l'année 1974-1975, l'éducation des adultes a été financée dans une proportion de 80% environ par le gouvernement fédéral.

A toute fin utile, cela signifie que c'est le gouvernement fédéral qui finance l'éducation des adultes au Québec. Or, celui qui finance est le maître de la situation et le vrai patron. La source de financement a donc une influence considérable sur le développement de l'éducation des adultes puisque, aujourd'hui, c'est à partir d'une politique de main-d'oeuvre que la majeure partie de l'éducation des adultes se développe. En effet, l'essentiel des sommes qui servent à financer l'éducation des adultes est utilisé pour des programmes de formation de la main-d'oeuvre, afin de satisfaire les besoins des entreprises et non pas d'abord pour satisfaire les besoins des individus qui désirent acquérir une formation professionnelle. C'est une distinction fondamentale puisqu'elle met en évidence les orientations prioritairement économiques de l'éducation des adultes dans la situation actuelle.

Les commissions scolaires ont également des responsabilités quant au financement de l'éducation des adultes. Jusqu'ici, elles n'ont pas utilisé leur pouvoir de taxation pour participer

.../...

au financement de l'éducation des adultes. C'est une situation qui mérite d'être réexaminée puisqu'elle illustre que, dans ce domaine, les commissions scolaires ne se sont pas donné les pouvoirs pour prendre en charge, véritablement, le développement de l'éducation des adultes.

Les caractéristiques du financement

a) La base du financement, les heures-groupe, constitue un problème majeur. On peut le résumer en disant que le financement n'est pas basé sur les besoins des adultes mais sur un critère administratif, les heures-groupe. Actuellement, le critère heures-groupe (5) de formation engendre une multitude de problèmes.

En quoi ce mode de financement est-il compatible avec les besoins d'une population ? C'est la question de fond qu'il faut se poser. Et comme les services d'éducation des adultes ont la responsabilité de répondre aux besoins de toute la population des territoires qu'ils desservent, cette formule de financement aboutit à un cercle vicieux : sans les heures, pas de personnel - sans le personnel, pas d'heures-groupe de formation. Le problème est d'autant plus important que même les services qui n'ont rien à voir avec les heures-groupe de formation sont financés sur la base d'heures-groupe.

.../...

(5) Le critère heures-groupe correspond à une heure de formation pour un groupe de 15 à 20 étudiants en compagnie d'un éducateur.

b) Le financement est si morcelé qu'il gêne d'une façon alarmante la gestion des services aux adultes. Les services d'éducation des adultes des commissions scolaires se retrouvent donc avec une série de "petites cases" dont les contenus ne sont pas transférables dans la plupart des cas. Le financement se fait selon des sous-groupes et le morcellement qui en résulte alourdit d'une façon alarmante la gestion des services d'éducation aux adultes.

Les règles administratives et budgétaires énoncées par la DGEA amènent une comptabilisation d'une complexité inouie. Ces règles-là viennent compliquer d'autant l'administration des commissions scolaires.

c) Le financement est instable, aussi il n'existe pas de véritable planification malgré une multitude de contrôles administratifs. Trop de décisions discrétionnaires sont prises en regard du financement. D'ailleurs, les annexes, ces documents qui font connaître aux commissions scolaires les cours que le gouvernement fédéral "achètera", sont un bon exemple de mauvaise planification. Tant de modifications y sont apportées que le manque de planification du financement de l'éducation des adultes y apparaît clairement.

d) Non seulement n'y a-t-il pas de planification, mais les problèmes du financement sont accrus du fait que les budgets tendent à diminuer au moment même où l'inflation fait ses ravages. Or, ces budgets varient d'année en année et, compte tenu de la hausse des coûts, de l'inflation, on peut dire qu'actuellement ils diminuent considérablement.
Même si les subventions du fédéral ont été augmentées pour 1975-1976, on constate une diminution réelle de l'ordre de 30% dans les services offerts aux adultes en formation professionnelle.

e) Les commissions scolaires comme telles sont exclues de l'élaboration des règles administratives et budgétaires alors qu'elles sont invitées au comité des règles budgétaires où il est question de financement de la commission scolaire par rapport à l'administration générale et à l'éducation aux jeunes.

LE FINANCEMENT DE L'EDUCATION DES ADULTES

(SYNTHESE)

Les sources de financement :

Le gouvernement fédéral finance l'éducation des adultes dans une proportion de 80%.

Le reste est financé par le gouvernement du Québec.

Les adultes contribuent au financement de certains cours qui sont autofinancés.

Les modes de financement :

La base du financement, c'est le volume des opérations et non les services répondant aux besoins des adultes.

Le financement est morcelé par une série de normes non transférables qui ralentissent le développement des services.

Le financement est instable et tend à diminuer, ce qui rend impossible toute planification.

CHAPITRE V

"LE STATUT ET LE REGIME DU PERSONNEL"

- Une instabilité permanente

En éducation des adultes, le nombre de cadres et de professionnels est établi par le critère heures-groupe de formation. D'autre part, l'engagement des éducateurs d'adultes se fait sur une base occasionnelle et à taux horaire. Il n'y a donc pas d'effectifs véritablement stables dans les commissions scolaires. Les cadres et le personnel professionnel sont toujours dans l incertitude quant au renouvellement de leur contrat annuel.

Dans ces circonstances on peut constater qu'il existe un roulement de personnel parfois assez important. Bien sûr, le fait que de nouvelles personnes s'intègrent au secteur de l'éducation des adultes représente du sang neuf et c'est souhaitable. Cependant, quand c'est la majorité du personnel expérimenté et qualifié qui doit systématiquement quitter le secteur parce qu'il n'y trouve pas la sécurité nécessaire, voilà une situation qui peut rapidement devenir intenable.

Au niveau des cadres, ou des directeurs de centres, il se produit qu'on doive demander à des personnes compétentes de commencer à se chercher un emploi stable pour l'année à venir parce que les prévisions de cours ne peuvent plus motiver le réengagement de ces cadres ou directeurs de centres. Cette insécurité est donc intimement liée aux annexes (6) à venir et les directeurs de centres se demandent souvent

.../...

(6) Les annexes sont des documents administratifs où sont listés les cours financés.

si les cours donnés ou à donner seront suffisants pour maintenir leurs postes, même s'ils savent déjà que, de toute façon, les services offerts ne répondront pas à tous les besoins de la population.

Au niveau des professionnels enseignants, l'insécurité est encore plus constante. Bien peu d'enseignants au secteur de l'éducation des adultes possèdent les avantages d'un statut de permanent. En effet, selon le chapître 11 de la dernière convention collective, c'est à la leçon que sont rémunérés les enseignants du secteur de l'éducation des adultes.

- Les conséquences de cette instabilité

Cette instabilité aussi bien chez les éducateurs que chez les gestionnaires a des conséquences nuisibles :

Elle constitue une injustice pour les personnes qui travaillent régulièrement à l'éducation des adultes. Outre la tension et l'inconfort qu'elle engendre, elle prive d'une carrière des individus qui s'y dépensent des années durant.

Elle refoule à la longue les initiatives des uns et des autres qui craignent de ne pouvoir mener à terme leurs projets; elle éteint les enthousiasmes, brime la créativité.

Elle empêche la continuité, la permanence. Bien des éducateurs appréciés quittent pour trouver ailleurs des conditions meilleures.

La planification est impossible à cause du critère de base du financement : les heures-groupe. C'est un facteur si peu contrôlable que bien des gestionnaires en viennent à se décourager et acceptent de faire jouer à la commission scolaire le rôle de "preneur de commandes" et de "donneur de cours".

LE STATUT ET LE REGIME DU PERSONNEL

(SYNTHESE)

Une instabilité permanente

Le roulement du personnel est considérable et affecte le développement de services continus.

Le nombre de cadres et de professionnels varie d'une année à l'autre selon le volume des opérations. Ils sont dans l'incertitude continuelle quant au renouvellement de leur contrat.

Tant que les inscriptions ne sont pas complétées, les directeurs de centre ignorent à chaque année s'ils seront réembauchés et quel sera leur salaire.

Les éducateurs sont, pour la grande majorité, engagés à la leçon (payés à la pièce), sans sécurité d'emploi et à l'écart des avantages accordés aux autres employés.

Les conséquences de cette instabilité :

Injustice pour les travailleurs de l'éducation des adultes.

Eteignoir d'initiatives, d'enthousiasme, de créativité.

Obstacle à la continuité et à la permanence.

Impossibilité de planification.

CHAPITRE VI

"LES RESPONSABILITES"

- Un fouillis de juridictions

Il existe une direction générale au ministère de l'Education qui a pour mandat de s'occuper du développement de l'éducation des adultes au Québec. On la désigne sous le sigle D.G.E.A.

Mais, comme nous l'avons déjà dit, à peu près 80% du budget de la D.G.E.A. provient du gouvernement fédéral qui en contrôle l'utilisation pour la formation professionnelle de la main-d'oeuvre. De plus, les ententes relatives à ces finances fédérales se prennent avec Ottawa par l'intermédiaire du ministère du Travail du Québec et non pas via le ministère de l'Education. En d'autres termes, la D.G.E.A. administre à 80% un budget fédéral selon une politique fédérale de main-d'oeuvre et après entente entre Ottawa et le ministère du Travail du Québec. Dans tout cela, le ministère de l'Education apparaît vraiment comme la boîte à lettres d'autres organismes gouvernementaux.

- Une multitude d'organismes

En fait, un grand nombre d'organismes gouvernementaux sont impliqués dans l'éducation des adultes : plus de vingt (20) ministères fédéraux et provinciaux, une multitude de Directions Générales dans divers ministères, différents services. Des programmes fédéraux et provinciaux viennent ensuite s'ajouter au tableau en plus d'organismes de toutes sortes. C'est dans ce contexte que les commissions scolaires et d'autres institutions de formation, comme les CEGEP par

.../...

exemple, dispensent des services éducatifs aux adultes.

On serait étonné que, plusieurs niveaux de gouvernements étant impliqués en plus d'une multitude d'organismes publics, la situation ne soit pas confuse.

- Les commissions scolaires à la merci du fonctionnarisme

Dans les ministères, certains fonctionnaires se réservent des juridictions et besognent bien plus à essayer de faire la preuve de leur nécessité qu'à manifester leur efficacité. Partout, c'est l'excroissance et la prolifération du fonctionnarisme en éducation des adultes. Et ce morcellement des juridictions se développant dans les ministères fédéraux et provinciaux, les commissions scolaires ne s'appartiennent plus mais deviennent dépendantes d'un grand nombre d'organismes gouvernementaux. C'est le morcellement centralisé.

Malheureusement, au bas de la pyramide (ou plutôt de cette tour de Babel), près des gens, au service des adultes, les commissions scolaires écopent souvent des blâmes et de la mauvaise publicité.

- Un exemple d'organisme parasite : les C.F.P.

En éducation des adultes, les responsabilités sont très morcelées et divisées. On peut même se demander si la coordination est possible. Dans cette multitude d'organismes, certains semblent mettre tous leurs efforts à justifier leur existence plutôt qu'à favoriser les services aux adultes. C'est, par exemple, le cas des C.F.P. ou Commissions de Formation professionnelle du ministère du Travail du Québec.

.../...

Dans bien des régions, les responsables des services d'éducation aux adultes (S.E.A.) n'ont pas encore découvert d'aspect vraiment positif dans les C.F.P. Pour les S.E.A., le C.F.P. est un parasite et un obstacle à la quantité et à la qualité des services à offrir à la clientèle. Par exemple, alors que la majeure partie des activités dans les commissions scolaires est liée à la formation professionnelle, voici que les C.F.P. empêchent les commissions scolaires d'en parler, de le faire savoir par la publicité, d'offrir elles-mêmes ces services à la population qu'elles desservent et qu'elles accueilleront demain pour des activités de formation. Dans certaines régions, il est interdit aux commissions scolaires d'appeler les gens pour leur dire quand ils doivent se rendre à leurs cours.
La C.F.P. serait-elle la cinquième roue de la charrette?

LES RESPONSABILITES

(SYNTHESE)

Le nombre incalculable d'organismes fédéraux, provinciaux, régionaux et locaux oeuvrant dans l'éducation des adultes, amène un fouillis de juridictions.

Le ministère de l'Education apparaît comme la boîte à lettres des autres organismes gouvernementaux.

Les S.E.A. des commissions scolaires doivent jouer des coudes pour ne pas être à la merci du fonctionnarisme: c'est le morcellement centralisé.

Les S.E.A. sont toujours à la recherche des rôles positifs que jouent les C.F.P. *

*C.F.P. Commission de formation professionnelle du ministère du Travail du Québec.

CHAPITRE VII

LE REGIME PEDAGOGIQUE

Il importe de souligner ici que l'approche pédagogique en éducation des adultes vise à favoriser la prise en charge par l'adulte de son développement personnel et la participation à des groupes visant à influencer le développement de leur milieu. Les commissions scolaires ont d'ailleurs expérimenté avec succès cette façon de concevoir l'éducation.

Dans ce court chapître, il sera question des problèmes découlant des conditions dans lesquelles les adultes doivent vivre pour recevoir une formation et des services éducatifs.

- Un régime inapproprié de formation

Le régime de formation de la D.G.E.A. conserve une structure traditionnelle et peu dynamique.

a) Le régime n'est pas pensé en fonction des adultes et de leurs besoins.

On oblige d'acheter trop d'accessoires en plus de l'option qu'on a choisie. On raconte l'histoire d'un adulte qui, voulant devenir boucher, a été forcé de faire tout son programme de mathématiques de secondaire II. Il s'est découragé. On l'aurait été à moins.... Pour avoir son diplôme, sa certification, l'adulte doit recevoir une punition "faire du temps" à l'école.

.../...

b) Il existe un cloisonnement entre la formation générale, la formation professionnelle et la formation socio-culturelle.

Le régime de formation n'est pas orienté en fonction des besoins de l'adulte, d'une façon où les programmes ne s'excluraient pas l'un l'autre mais seraient complémentaires; on fait encore la distinction administrative traditionnelle entre la formation générale et la formation professionnelle.

- Un régime de formation qui favorise l'enseignement privé

Le régime pédagogique actuel favorise, au niveau de la formation professionnelle, tout le système d'écoles privées.

a) Alors que le secteur public à l'éducation des adultes a des difficultés à obtenir l'autorisation de donner des cours, dans le système d'écoles privées les permis sont obtenus facilement; par exemple, pour organiser des cours spécialisés pour des secrétaires d'agences de voyages. Quand il s'agit de cours offerts via les commissions scolaires, les exigences sont toujours plus grandes que lorsque ces cours sont donnés par les écoles privées.

b) Par ailleurs, alors qu'à l'école publique les "drop out" sont tenus d'attendre un an, après avoir quitté les services d'enseignement aux jeunes, avant d'être admis dans les S.E.A., il n'en va pas de même dans les institutions privées où ils ont accès sans aucun délai.

.../...

Enfin, à cause des multiples contraintes qui sont le lot du secteur public à l'éducation des adultes, il résulte que bien des personnes, qui ont besoin de suivre des cours de formation professionnelle, doivent payer à nouveau pour recevoir des cours plus facilement accessibles dans les institutions privées. Cela s'ajoute à la part qu'elles fournissent déjà par leurs taxes pour le système public.

LE REGIME PEDAGOGIQUE

(SYNTHESE)

Les programmes ne sont pas conçus en fonction des adultes.

Les adultes doivent suivre des cours dont ils n'ont pas besoin.

Il existe un cloisonnement stérile entre la formation générale et la formation professionnelle.

Le régime de formation n'est pas orienté en fonction des besoins des adultes.

L'enseignement privé est favorisé par le régime de formation actuel :

- pour les adultes qui veulent prendre un cours de formation professionnelle,
- pour les "drop out".

CHAPITRE VIII

LA POLITIQUE DE L'EDUCATION DES ADULTES

- L'absence d'une véritable politique

a) C'est surtout dans le cadre de programmes de formation professionnelle que l'éducation des adultes s'est manifestée au Québec. Dans ces circonstances, le ministère de l'Education a-t-il fait connaître la politique de l'éducation des adultes au Québec ? Quels objectifs doivent être atteints ? Quels buts sont visés ? Quels moyens sont utilisés ?

Pour répondre clairement et brièvement, rappelons quelques faits :

- Le fédéral subventionne l'éducation des adultes dans une proportion d'environ 80% (certains disent entre 80% et 90%).

- Au Québec, c'est le ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre et non le ministère de l'Education qui constitue le porte-parole du Québec dans les négociations avec le gouvernement d'Ottawa.

- Les commissions scolaires, en ce qui concerne la détermination des cours à offrir à leur population en formation professionnelle, sont dépendantes de la C.F.P., une commission du ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre (Québec) qui est responsable des inscriptions et du C.M.C., un organisme du ministère de la Main-d'oeuvre et de l'Immigration (Ottawa) qui s'occupe de la sélection des candidats.

.../...

Ces quelques faits illustrent bien que le ministère de l'Education est absent dans des domaines où il serait essentiel qu'il soit pour assumer des responsabilités qui lui reviennent de droit puisqu'il s'agit d'éducation.

Il n'y a pas de politique de l'éducation des adultes au Québec. En fait, ce sont des règles administratives qui en tiennent lieu. On ne peut que constater que la majeure partie de l'éducation des adultes se fait en vertu de la loi fédérale (C-278) pour la formation professionnelle des adultes. Or, le fédéral a une politique de main-d'oeuvre et comme c'est lui qui finance nous avons un système d'éducation des adultes axé principalement sur des objectifs économiques.

Donc, la majeure partie de l'éducation des adultes est orientée en fonction d'une politique fédérale qui poursuit des objectifs économiques de production et non pas des objectifs éducatifs.

b) L'éducation populaire, qui est un domaine qui relève du Québec par son financement et qui possède des objectifs prioritairement éducatifs, fait figure de parent pauvre quand on considère la proportion qu'elle occupe dans le budget global de l'éducation des adultes.

Là aussi, la planification demeure toujours absente. L'exemple du financement des OVEP (organismes volontaires d'éducation populaire) et de la création de Multi-média illustre bien qu'il n'existe pas de plan d'ensemble, même pour l'éducation populaire. On ne s'interroge même pas sur le rôle que les OVEP pourraient jouer dans un véritable plan d'ensemble. Quant à Multi-média, il faut se rappeler les réticences marquées des commissions scolaires lors de sa création.

.../...

c) Dans les commissions scolaires, il n'existe pas non plus de plan d'ensemble, de politique visant au développement de l'éducation des adultes selon les besoins du milieu. Cette absence de politique n'empêche pas que des initiatives soient prises, même au niveau du gouvernement local d'éducation, mais sans coordination, le développement de l'éducation des adultes apparaît comme une suite de mesures ajoutées les unes à côté des autres et dans un ensemble incohérent.

d) Un autre domaine où le manque de planification apparaît clairement, c'est celui de la formation en industrie. Cette formation consiste en un ensemble de cours ou d'activités d'apprentissage qu'un employeur fournit pour ses employés dans le secteur de la formation professionnelle, en vertu de la loi concernant la formation professionnelle des adultes. Normalement, les commissions scolaires sont appelées à superviser les stages, élaborer des programmes, évaluer la formation. Or, par suite du manque de politique entre le ministère de l'Education et le ministère du Travail du Québec, bien des commissions scolaires régionales sont tenues à l'écart de ce type de formation, même s'il est facile de constater que des besoins nombreux existent dans ce domaine.

- Conséquences de cette absence de politique

Les conséquences de cette absence de politique sont très nombreuses. Il suffit d'en souligner les principales pour mettre en lumière l'essentiel du problème.

a) L'éducation des adultes est principalement axée sur des objectifs économiques de production

La première conséquence, nous venons de le voir, c'est que, puisque le Québec n'a pas de politique, le fédéral lui, ayant une politique de main-d'oeuvre, a rempli le vaccum à coups de millions de dollars. Nous assistons aujourd'hui au spectacle d'un système d'éducation aux adultes engagé majoritairement vers l'atteinte d'objectifs économiques et non pas pensé d'abord en fonction d'objectifs d'ordre éducatif. Ainsi, non seulement l'absence d'un plan global fait-elle que l'éducation aux adultes s'est développée selon une politique fédérale, mais elle aboutit à laisser à l'arrière plan les préoccupations éducatives au profit d'objectifs économiques.

b) Les services éducatifs ne sont pas accessibles à tous

Une deuxième conséquence, c'est que dans ce contexte d'objectifs prioritairement économiques et avec des préoccupations de productivité, l'éducation des adultes apparaît maintenant comme un privilège. En effet, l'absence de politique globale provoque l'inégalité dans l'allocation des ressources, par conséquent l'inégalité dans l'accessibilité. C'est un privilège et non un droit de recevoir des services d'éducation aux adultes au Québec. En voici des exemples :

.../...

- Souvent, des besoins sont décelés par les services d'éducation aux adultes des commissions scolaires, mais il est impossible d'y répondre.

- Bien des adultes doivent attendre longtemps avant de recevoir des services, même s'ils y sont admissibles selon les normes.

- A cause de la dispersion des populations et des distances à parcourir, certaines régions sont défavorisées.

- Les gens qui travaillent de nuit sont laissés pour compte, étant donné que les locaux, habituellement, ne sont pas disponibles le jour.

- Bien des femmes se plaignent de ne pouvoir recevoir une formation professionnelle avant de faire un retour sur le marché du travail. Par exemple, les femmes au foyer qui veulent suivre des cours de formation professionnelle à temps partiel ne sont pas admissibles parce qu'elles ne remplissent pas la condition qui détermine qu'il faut avoir un métier pour être accepté.

- Les gens du troisième âge n'ont pas accès à bien des services éducatifs.

- Les "drop out" n'ont pas accès aux services éducatifs avant une période d'un an.

- Ce sont habituellement les gens de classe moyenne qui peuvent davantage avoir accès aux services d'éducation des adultes. Les plus démunis ont alors le moins d'accessibilité à ces cours.

.../...

- Tout citoyen adulte devrait avoir accès aux services d'aide personnelle des S.E.A. sans nécessairement suivre un cours ou manifester une intention dans ce sens. Ce n'est pas le cas actuellement.

- Les analphabètes ne peuvent être rejoints par les méthodes actuelles de publicité écrite, et on ne tente pas assez de les rejoindre dans leur milieu.

- De plus, les commissions scolaires les mieux équipées sont davantage capables d'aller faire accepter leurs projets et, par conséquent, d'offrir davantage de services aux adultes de leur territoire.

- L'adulte qui manifeste des besoins est subordonné aux besoins des entreprises. On se soucie peu de ce qu'il espère obtenir comme service, on détermine à sa place et en fonction des avantages des entreprises économiques (des besoins en main-d'oeuvre) ce qu'il doit faire et on l'informe du genre de service qu'on peut lui offrir pour qu'il augmente demain la production des entreprises économiques.

De toute façon, quand on ne rejoint que 8% de la population adulte dans un territoire, peut-on dire qu'il y a accessibilité ? Aussi longtemps qu'on définira "accessibilité" en pensant à l'argent plutôt qu'aux besoins, cette situation se répètera.

c) Les objectifs sont morcelés et, finalement, dans l'action même, l'éducation des adultes est morcelée

Le morcellement de l'éducation des adultes est une troisième conséquence grave de l'absence de politique. Les objectifs sont

CENTRE DE DOCUMENTATION
DU SECTEUR PLANIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

maintenant fixés par les uns et les autres, ceux qui financent : le fédéral dans une proportion de 80%, le Québec pour le reste.

- Avec la multitude d'organismes impliqués dans l'éducation des adultes, on est en train de revivre la situation qui existait avant le rapport Parent. Actuellement, toutes sortes de ministères s'occupent d'éducation et toutes sortes d'organismes installent des réseaux parallèles avec des fonds publics obtenus à diverses sources gouvernementales, sans coordination, sans plan directeur, au gré des événements et fatalement dans l'arbitraire. Cela prête au patronage, c'est inévitable.

- On peut affirmer, sans crainte de se tromper, que sans politique d'ensemble l'éducation des adultes se développe d'une façon morcelée, trop souvent irrationnelle et éloignée des services éducatifs qu'elle doit fournir aux adultes. Ce morcellement va aussi loin que le cas suivant : avant et après la formation, les services d'aide personnelle, comme l'orientation par exemple, appartiennent au ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre, tandis que pendant la formation cela relève du ministère de l'Education et des commissions scolaires.

L'adulte est donc découpé en morceaux que chacun s'arrache. C'est oublier que le développement de l'individu est continu et que les services éducatifs doivent assurer une permanence, une continuité et un suivi. Il faut se rappeler que c'est une nécessité que d'assurer la permanence et la continuité des services pour mieux évaluer les apprentissages, mieux connaître les besoins, mieux dispenser les services et mieux conseiller les personnes adultes pour qui, en fin de compte, les services existent.

d) La dépendance des commissions scolaires par rapport au ministère de l'Education va en s'accentuant

Une quatrième conséquence de l'absence de politique consiste dans la pluie de directives administratives qui favorisent la centralisation et provoquent la dépendance des commissions scolaires. Ce sont les directives administratives qui tiennent lieu de politique et la DGEA ne s'en prive pas. Plus il y a de directives, plus les responsables des S.E.A. deviennent sous la dépendance de la DGEA et moins ils maintiennent les liens avec leur commission scolaire. Cette dépendance des commissions scolaires est d'autant plus difficile à identifier qu'elle se développe souvent dans le cadre de relations paternalistes et bienveillantes de la part de la DGEA. Elle n'en demeure pas moins réelle.

LA POLITIQUE DE L'EDUCATION DES ADULTES

(SYNTHESE)

La situation :

Il n'y a pas de politique de l'éducation des adultes au Québec.

Les règles administratives de la DGEA tiennent lieu de politique.

Les objectifs économiques du gouvernement fédéral déterminent les orientations du développement de l'éducation des adultes au Québec.

L'éducation populaire fait figure de parent pauvre.

La planification demeure toujours absente.

Les conséquences de l'absence de politique :

L'éducation des adultes est orientée majoritairement vers l'atteinte d'objectifs d'ordre économique et non pas d'objectifs éducatifs.

L'éducation des adultes apparaît maintenant comme un privilège dans la mesure où un grand nombre d'adultes n'y ont pas accès.

L'adulte est découpé en morceaux que chacun se réserve.

Une pluie de directives administratives favorisent la centralisation et provoquent la dépendance des commissions scolaires.

TROISIEME PARTIE

"POUR UNE EDUCATION DES ADULTES AUTHENTIQUE"

CHAPITRE IX

LES DONNEES DE BASE

Il se dégage de l'ensemble des problèmes évoqués jusqu'ici un certain nombre d'éléments dont il importe de tenir compte pour amorcer des actions efficaces. Ce sont des données de base qui doivent apporter l'éclairage nécessaire à toute prise de décision visant la solution des grands problèmes actuels.

Quelles sont ces données de base ?

> Les services d'éducation des adultes doivent être centrés sur l'adulte et ses besoins.

Comme il s'agit de services qui sont offerts aux adultes, il est important que le développement de ces services soit systématiquement orienté en fonction de l'adulte et de ses besoins; trop souvent, les services sont d'abord subordonnés aux structures des organismes et conçus pour répondre à des besoins qui sont, on peut dire, étrangers à la réalité. A cet égard, la participation des adultes à la définition de leurs besoins favorise le développement de services utiles pour ceux à qui ils sont destinés. Il faut donc se demander régulièrement si les services offerts sont de véritables services et constituent une réponse valable aux besoins des adultes.

.../...

Il faut que les services d'éducation soient accessibles à tous les adultes.

L'éducation des adultes doit contribuer à établir entre les citoyens une égalité de fait; elle doit favoriser l'égalité politique reconnue par la loi. C'est un devoir de justice. Les services d'éducation doivent être accessibles à tous, qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes, de jeunes ou de vieux, de citadins ou de ruraux, de riches ou de pauvres, de travailleurs spécialisés ou d'adultes sans métier spécifique, de gens instruits ou d'analphabètes.

De plus, quels que soient leurs besoins, les adultes ne doivent pas être tenus à l'écart des services d'éducation, qu'il s'agisse de formation générale, professionnelle, socio-culturelle ou autre.

L'accessibilité aux programmes d'éducation ne devrait être subordonnée qu'à la capacité de suivre la formation dispensée et de profiter des services offerts.

L'éducation des adultes doit d'abord viser des objectifs éducatifs.

C'est à des objectifs éducatifs qu'il faut accorder l'essentiel des préoccupations. L'éducation des adultes a pour tâche d'aider l'individu à réaliser l'unité de sa propre personnalité. Malheureusement,

.../...

Actuellement, l'éducation des adultes se présente trop comme une action visant des objectifs de rentabilité économique immédiate et dont le but est de répondre directement aux besoins concrets du développement économique (besoins en main-d'oeuvre) par opposition à des objectifs éducatifs davantage centrés sur les besoins de la main-d'oeuvre, sur le développement des individus.

> L'éducation des adultes doit amener l'individu à se prendre en charge.

L'éducation des adultes doit favoriser le développement de l'autonomie. Par exemple, il va sans dire que la participation à un programme d'éducation des adultes doit revêtir un caractère volontaire. C'est l'adulte qui prend lui-même la décision d'y participer. Le développement de cette autonomie devrait rendre l'adulte capable de prendre en charge son propre projet éducatif. L'adulte devrait être capable de déterminer, personnellement et en équipe avec d'autres adultes, quels sont les objectifs désirables et quels moyens il convient d'utiliser pour les atteindre. Progressivement, il faut aider l'adulte à faire disparaître les conditions de sa dépendance.

.../...

CENTRE DE DOCUMENTATION
DU SECTEUR PLANIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION

L'éducation des adultes ne doit pas se limiter au développement individuel; elle doit aussi favoriser le développement communautaire.

Les services d'éducation des adultes doivent tenir compte de l'adulte dans sa dimension d'homme responsable de son devenir, mais aussi dans sa dimension d'homme engagé dans un avenir collectif. En effet, il devient de plus en plus évident que le développement des personnes ne peut se réaliser en marge du développement communautaire.

La société tout entière est engagée dans le processus éducatif et, par l'éducation des adultes, elle contribue à aider l'individu à réaliser l'unité de sa personnalité dans un monde morcelé, sans cesse en changement et où les interdépendances s'accentuent. Il va de soi que l'individu soit amené à contribuer dans le processus de son éducation à la solution des problèmes de son milieu et à développer une solidarité active en faveur des plus démunis.

L'éducation des adultes doit également se situer dans un contexte d'éducation permanente.

L'éducation des adultes n'a de chance d'être efficace que dans un contexte d'éducation permanente. Les services d'éducation doivent être accessibles à tous et cette nécessité est plus apparente dans un monde aux rapides et profonds changements. Elle doit être accessible aux adultes.

.../...

Aussi, faut-il que l'éducation des adultes devienne une des composantes d'un système d'éducation intégré. Dans cette perspective, les objectifs de l'éducation des adultes devraient trouver leur place dans l'ensemble de la politique d'éducation, au niveau local comme au niveau provincial.

Dans un système d'éducation intégré, il est important de situer l'éducation des jeunes par rapport à l'éducation des adultes. D'une part, la possession d'une éducation préalable exerce une influence indéniable sur les chances d'accès et de participation fructueuse à l'éducation des adultes. D'autre part, les leçons que l'enseignement aux jeunes peut tirer de l'éducation des adultes devraient le remettre en cause et favoriser son réaménagement, tant dans ses structures que dans ses méthodes. L'éducation des jeunes n'apparaîtra plus alors comme terminale ou comme une étape, elle sera considérée comme une partie intégrante d'un processus sans cesse en développement.

> L'éducation est un domaine de juridiction provinciale; au Québec, cette juridiction appartient au ministère de l'Education.

Il importe de définir clairement les juridictions et les responsabilités en éducation des adultes au Québec. Or, personne ne conteste que l'éducation appartient aux provinces et que le M.E.Q. exerce cette compétence au Québec. Pourtant, en observant

.../...

comment à bien des égards le ministère de l'Éducation joue le second rôle en éducation des adultes au Québec après le ministère du Travail, il est évident que la situation exige des redressements. De plus, il est essentiel que le Québec, face au gouvernement fédéral, affirme les responsabilités qui sont siennes et prenne les moyens pour les assumer convenablement.

La commission scolaire est le gouvernement local d'éducation.

La commission scolaire est un corps politique et un palier de gouvernement élu et elle est donc responsable de ses actes devant les électeurs. Il importe qu'elle dispose des pouvoirs nécessaires pour assumer efficacement ses responsabilités. Comme c'est l'organisme qui est le plus près du milieu c'est donc aussi celui qui est le plus en mesure de connaître les vrais besoins des gens. En tant qu'organisme responsable, elle doit offrir à la population de son territoire les services éducatifs qui lui sont dûs. Il est normal que les élus établissent eux-mêmes au niveau local un plan de développement, une politique d'éducation conçue dans la perspective de l'éducation permanente, en fonction des besoins de la population qu'ils représentent.

.../...

> Pour être efficace, la prise de décision dans un système décentralisé doit se situer aussi près que possible du lieu de l'action.

Pour que les activités en éducation soient plus humaines et plus efficaces, il faut que les décisions qui les concernent soient éclairées par une véritable connaissance des situations existantes et des besoins des individus et des collectivités. Les décisions doivent donc se prendre près des gens et du milieu et raffermir ainsi les liens entre les citoyens et les commissions scolaires et les écoles.

CHAPITRE X

UN PROGRAMME D'ACTION POUR LES COMMISSIONS SCOLAIRES

A la suite de cette étude de la situation actuelle de l'éducation des adultes et compte tenu des données de base dont il a été question dans le chapître précédent, il convient que les commissions scolaires adoptent un programme d'action. Il pourrait se présenter en six (6) points.

I - RECLAMER DU GOUVERNEMENT DU QUEBEC UNE POLITIQUE GLOBALE DE L'EDUCATION DES ADULTES QUI S'INSCRIRAIT DANS LA PERSPECTIVE DE L'EDUCATION PERMANENTE.

Au cours de la consultation, les commissions scolaires ont fait mention des conséquences très négatives de l'absence de politique en regard du développement de l'éducation des adultes. Le chapître VIII du présent document y est consacré. Il faut donc que les commissions scolaires exigent que le gouvernement du Québec fasse connaître de façon claire les orientations qu'il entend donner à l'ensemble de l'éducation des adultes dans le cadre global du projet éducatif québécois. A cet effet, on peut concevoir que les objectifs assignés à l'éducation des adultes ne devraient pas différer profondément de ceux de toute entreprise véritablement éducative. Il faudrait que les commissions scolaires

.../...

insistent pour que l'éducation des adultes fasse partie d'un projet global visant à permettre à l'individu, dans un cadre collectif, un enrichissement culturel continu, passant par une maîtrise progressive de son environnement économique et social. En d'autres mots, il faut que l'éducation des adultes s'inscrive dans un projet d'éducation permanente. Ensuite, au plan local, elles pourront établir leur propre politique et fixer leurs propres objectifs, en tenant compte des orientations générales énoncées par le ministère de l'Education.

II - PARTICIPER, AVEC LE MINISTERE DE L'EDUCATION, A L'ELABORATION D'UN REGIME PEDAGOGIQUE ADAPTE AUX BESOINS DES ADULTES, A LA MISE EN PLACE D'UN MODE DE FINANCEMENT APPROPRIE ET A L'ELABORATION D'UNE POLITIQUE ADMINISTRATIVE ET SALARIALE QUI FAVORISE LA STABILITE DES PERSONNELS DE L'EDUCATION DES ADULTES.

Le régime pédagogique actuel n'est pas suffisamment adapté aux adultes et il continue d'être scolarisant. Il y existe un cloisonnement entre la formation générale, la formation professionnelle et la formation socio-culturelle. Or, comme c'est chez elles que se vivent les activités de formation, il va de soi que les commissions scolaires doivent participer à l'élaboration d'un régime pédagogique puisqu'elles connaissent davantage les besoins des adultes au plan local.

.../...

Actuellement, par son morcellement et son instabilité, le financement nuit au développement des services éducatifs dans les commissions scolaires; il empêche la planification et n'est pas suffisamment conçu pour la satisfaction des besoins des adultes. Il faut donc que les commissions scolaires, au nom des populations qu'elles représentent, exigent de participer activement à la mise en place d'un système de financement qui soit approprié.

L'instabilité des personnels dans les services d'éducation des adultes est un problème commun à toutes les commissions scolaires. Parce qu'elle empêche la continuité dans les services, elle freine le développement. Aussi, le gouvernement local d'éducation doit-il insister pour conserver un noyau suffisant de personnel permanent, en fonction des services à offrir à sa population. C'est un devoir de justice envers les éducateurs qui peuvent alors envisager de faire carrière. En participant à l'élaboration d'une telle politique, applicable tant pour les non syndiqués que pour les syndiqués, les commissions scolaires contribueront à donner à l'éducation des adultes le statut qui lui est dû à la suite de son évolution au cours des dix (10) dernières années.

.../...

III - RECLAMER UNE LEGISLATION ET DES MODALITES D'ADMINISTRATION QUI DONNENT AUX COMMISSIONS SCOLAIRES DES POUVOIRS REELS PAR RAPPORT AUX SERVICES A RENDRE AUX ADULTES SUR LEUR TERRITOIRE RESPECTIF.

A cet effet, il faut que le gouvernement du Québec, de concert avec les commissions scolaires, révise ses lois et règlements pour y inclure de façon claire l'éducation des adultes. Dans la perspective de la décentralisation, il serait également nécessaire de préciser les responsabilités et les rôles du ministère de l'Education et des commissions scolaires en regard de l'éducation des adultes. Il faudrait aussi prévoir un mécanisme de représentation des adultes, comme c'est le cas avec les comités de parents quand il s'agit de l'enseignement des jeunes.

.../...

IV - REDEFINIR LES SERVICES EDUCATIFS POUR LES ADULTES EN FONCTION DU DEVELOPPEMENT DES INDIVIDUS ET DES COMMUNAUTES ET A PARTIR DE LEURS BESOINS.

Dans la mesure où l'éducation doit être accessible à tous et centrée sur l'adulte et ses besoins, il faut développer des services qui en tiennent compte et qui permettent à chaque commission scolaire d'être efficace dans le domaine de l'éducation des adultes. En cela, la commission scolaire parce qu'elle constitue le gouvernement local d'éducation, parce qu'elle est plus près de la population et qu'elle a un contact direct avec les clientèles, doit jouer un rôle d'avant-garde. Elle doit contribuer au développement organique des individus et des groupes.

.../...

V - REVALORISER LE STATUT DES S.E.A. (SERVICES D'EDUCATION DES ADULTES) DANS LA COMMISSION SCOLAIRE EN ACCORDANT A L'EDUCATION DES ADULTES AUTANT D'IMPORTANCE QU'A L'EDUCATION DES JEUNES.

L'éducation des adultes et l'éducation des jeunes ne devraient plus être conçues ni organisées comme des systèmes séparés, mais comme des composantes d'importance égale. Dans un système d'éducation intégré et différencié, dans la perspective d'une éducation permanente, une telle conception s'impose. Mais, au départ, il faut que les élus, les représentants de la population dans le gouvernement local d'éducation, s'intéressent davantage à l'éducation des adultes et constatent que c'est un domaine dans lequel ils ont des responsabilités et des pouvoirs réels.

En se donnant une politique d'éducation des adultes et en l'inscrivant dans la politique globale d'éducation au niveau local et régional, les commissions scolaires revaloriseront certainement le statut de l'éducation des adultes. D'autre part, il importe de sensibiliser les agents d'éducation de même que les divers milieux socio-économiques aux réalités de l'éducation des adultes afin que son importance pour le développement personnel et communautaire soit connue de tous.

.../...

VI - CONSIDERER LA COMMISSION SCOLAIRE COMME UN ORGANISME D'EDUCATION PERMANENTE ET RECHERCHER LES MOYENS PRATIQUES DE LA FAIRE EVOLUER DANS CE SENS.

Une telle action implique que de nouvelles politiques soient élaborées et que des objectifs nouveaux soient fixés dans les commissions scolaires. Pour faire évoluer la commission scolaire dans ce sens, il faudra que les responsables du gouvernement local d'éducation soient à l'écoute de leur milieu. Il faudra même que la population soit amenée à participer et à collaborer, car tout organisme d'éducation permanente s'inspire d'un projet collectif et tout véritable projet collectif implique la participation de la collectivité tout au cours de son évolution, tant au moment de son élaboration et au cours de chacune des étapes de sa réalisation qu'au moment de son évaluation.

ANNEXE I

COMPOSITION DU COMITE D'ETUDE DE LA FEDERATION

Conformément au désir du Conseil d'administration, le bureau de direction a désigné les membres du comité le 6 décembre 1974.

Les membres du comité étaient :

MM. Louis REID, premier vice-président de la F.C.S.C.Q.

Gaston MICHAUD, membre du Conseil d'administration.

Paul-Henri LAMONTAGNE, directeur-adjoint des services à la F.C.S.C.Q.

Jean LARSIMONT, directeur général de la C.S.R. Outaouais.

Réal CHARBONNEAU, directeur de l'éducation des adultes à la C.E.C.M.

Jacques MORIN, directeur de l'éducation des adultes à la C.S.R. de l'Estrie.

Jacques COUTURE, directeur de l'enseignement et directeur de l'éducation des adultes à la C.S.R. Tardivel.

En mai 1975, M. Claude DESPINS, conseiller pédagogique de la Fédération, s'est joint au comité à titre de secrétaire.

ANNEXE II-A

LISTE DES 46 COMMISSIONS SCOLAIRES
AYANT PARTICIPE A LA CONSULTATION

SAULT ST-LOUIS
DES BOIS FRANCS
PAPINEAU
DE LA COTE NORD
JEROME LE ROYER
VERDUN
GRAND PORTAGE
PASCAL TACHE
DE LA PENINSULE
DES MONTS
BAIE DES CHALEURS
ST-FRANÇOIS
LANAUDIERE
DES VIEILLES FORGES
DES MILLE ILES
SAGUENAY
HARRICANA
ABITIBI
LA VERENDRYE
VAUDREUIL SOULANGES
SALABERRY
AMIANTE
DE L'ESTRIE

PROVENCHER
YAMASKA
CARIGNAN
DE LA CHAUDIERE
LAPOINTE
DE LA MAURICIE
LANAUDIERE
JEAN TALON
TARDIVEL
ORLEANS
C.E.C.M.
DAVIGNON
VALLEE DE LA MATAPEDIA
BLAINVILLE DEUX-MONTAGNES
C.E.C.Q.
LOUIS FRECHETTE
DE TILLY
CHAUVEAU
BAS ST-LAURENT
LOUIS HEMON
DES LAURENTIDES
OUTAOUAIS
D'YOUVILLE

ANNEXE II-B

Les types et le nombre des personnes qui ont collaboré directement à la consultation :

Commissaires	242
Directeurs généraux	39
Directeurs du service de l'enseignement	31
Directeurs de l'éducation aux adultes	42
Cadres	92
Professionnels	85
Formateurs	46
Adultes inscrits	111
Adultes non inscrits	51

N-B : Des représentants de l'industrie et du monde des affaires, des syndicats, des principaux d'écoles, des membres de groupes populaires, des employés de services gouvernementaux, ont également participé à la consultation.

Ce volume doit être rendu à la dernière
date indiquée ci-dessous.